

Parc national des Cévennes

Orientation 02-1: Préserver les paysages culturels

[...]

- **Mesure 2.1.1: Contribuer au plan d'action du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial**

72 % du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO sont inclus dans le Parc national des Cévennes, dont 31% dans le coeur, le coeur étant intégralement compris dans le bien. L'établissement public a vocation à être l'opérateur technique pour assurer la gestion du bien inclus dans son territoire de compétence, dans le cadre du dispositif de coordination mis en place à l'échelle du bien tout entier.

Le plan d'action du bien, regroupant tous les acteurs politiques, socio-économiques et scientifiques concernés, définira les modes d'intervention et mettra en cohérence les politiques publiques afin de garantir à long terme le caractère agro-pastoral du territoire.

La charte du Parc national constitue pour son territoire, le cadre d'action de la gestion du bien et fixe les orientations de gestion en les intégrant pour 15 ans dans un projet de territoire élaboré de manière concertée. Elles s'articulent principalement autour de la conservation des grands ensembles ouverts agro-pastoraux à travers notamment le soutien au pastoralisme ; autour de l'amélioration de la connaissance et de la conservation des attributs du bien culturel ; et autour du partage du bien à travers la médiation, l'éducation et la formation et la mise en découverte touristique.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Coordination du plan d'action Unesco pour le territoire Parc national

Principaux autres partenaires à mobiliser

Services de l'Etat

Départements de la Lozère et du Gard

SIVOM Grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

En collaboration avec : les Départements de l'Aveyron et de l'Hérault, le parc naturel régional des Grands Causses, CPIE des Causses Méridionaux, et le syndicat mixte pour le grand site de Navacelles

- **Mesure 2.1.2: Garantir le bon état de conservation des grands ensembles ouverts agro-pastoraux**

L'histoire et la culture agro-pastorales ont légué au territoire des milieux ouverts de grande valeur paysagère et riches d'une biodiversité exceptionnelle.

La vocation pastorale prioritaire assignée au territoire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est affirmée par les partenaires de la charte.

Le maintien de l'utilisation pastorale des parcours est une priorité pour les partenaires de la

Parc national des Cévennes

charte, car c'est la seule véritable garantie du maintien en bon état de conservation des grands espaces ouverts. Cette priorité est traitée dans l'orientation 5.1, consacrée au soutien au pastoralisme. Le Programme de développement rural hexagonal, déclinaison 2007-2013 de la PAC, comprend à ce titre un chapitre spécifique « patrimoine mondial des paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen ».

Un programme de lutte contre la fermeture des pelouses et des landes par les accrues forestiers est mis en place. Il permet, même sans garantie systématique de gestion pastorale, mais pour sauvegarder l'espoir d'une éventuelle reconquête, de rouvrir des milieux. Ce programme repose sur des opérations d'envergure, avec priorité d'intervention sur les causses et les crêtes du mont Lozère. La biodiversité et la qualité des paysages liés à ces milieux ouverts sont ainsi conservées pour les 20 ou 30 prochaines années.

Une étude d'opportunité et de faisabilité d'une protection juridique des sites majeurs identifiés sur la carte des vocations est engagée.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Coordination du plan d'action Unesco pour le territoire Parc national
Participation au fond d'intervention pour la coupe d'accrues forestiers

Contributions des communes adhérentes

Participation à l'animation foncière pour la mise en oeuvre des programmes de réouverture

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements
DREAL, DDT
Chambre d'agriculture
Sup Agro, SUAMME,...

[...]

Page 116 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2712

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-05 12:23